

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 21 janvier 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

35-01-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

36-01-19

RALLYE X BDC - 2019 - DEMANDE D'AUTORISATION

Considérant que le Rallye auto Baie-des-Chaleurs souhaite organiser un Rallye X le 27 janvier 2019, qui se déroulera sur une partie du chemin Mercier;

Considérant que ledit Club souhaite organiser cedit rallye afin de former une relève pour la compétition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture d'une partie du chemin Mercier (du vieux dépotoir jusqu'au Camp Melanson), le dimanche 27 janvier 2019, pour l'organisation d'un rallye automobile, afin de former une relève pour la compétition.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisation du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs, qui viendra préciser les modalités de partenariat avec l'organisme, et ce, pour la tenue de leur activité.

De demander au Club Rallye de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile pour cette activité, et ce, tel que précisé au protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉE

37-01-19

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION

Considérant la réception d'une candidature, soit celle de M. Charles Drouin-Lavigne, à l'effet de devenir membre bénévole du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'accepter la candidature de M. Charles Drouin-Lavigne, en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1086-19 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE CORRECTIONS DE CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN CYR POUR UN MONTANT DE 373 405 \$, ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT ÉQUIVALENT, REMBOURSABLE EN 20 ANS

38-01-19

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr, portant le numéro 1086-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr pour un montant de 373 405 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 20 ans, lequel est identifié sous le numéro 1086-19.

ADOPTÉE

39-01-19

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1086-19 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr pour un montant de 373 405 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 20 ans.

ADOPTÉE

40-01-19

AUTORISATION D'ACHAT - CLIMATISEUR POUR LA SALLE D'ORDINATEURS À LA CNESST - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que l'unité de climatisation de la salle d'ordinateurs des locaux de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), situés au 200, boulevard Perron Ouest, est brisée;

Considérant que cette unité est indispensable et que l'installation d'un nouvel équipement est urgente;

Considérant que, selon le bail intervenu avec la Ville de New Richmond, ce remplacement est à la charge de la Ville;

Considérant l'offre déposée par Réfrigération Porlier 2004 inc. pour l'acquisition d'une unité de climatisation au montant de 3 985 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une unité de climatisation de Réfrigération Porlier 2004 inc., au prix de 3 985 \$, taxes en sus, pour la salle d'ordinateurs des locaux de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), situés au 200, boulevard Perron Ouest. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 51.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière